

« 4GR »
Société Civile Immobilière
au capital de 249.100 €
Siège social à EYBENS 38320 – 29 rue Jean Moulin
994.798.247 R.C.S. GRENOBLE
* * * *

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 1 JUIN 2026

Le 1^{er} juin 2026

Les associés de la société **4GR**, société civile immobilière au capital de 249.100 €, divisé en deux cent quarante-neuf mille cent (249.100) parts sociales, à savoir :

- Monsieur **Julian GARCIA RODRIGUEZ**, né le 30 mai 1960 à GRENOBLE (38),
Propriétaire de deux parts sociales et usufruitier de cent soixante-quatorze mille quarante-huit parts sociales,
- Madame **Georgette Sylvia BRASOLIN**, née le 26 février 1958, à GRENOBLE (38),
Propriétaire de deux parts sociales et usufruitière de soixante-quinze mille quarante-huit parts sociales,
- Monsieur **Christophe, Gérald GARCIA RODRIGUEZ**, né le 10 mai 1992 à LA TRONCHE (38)
Nu propriétaire de cent vingt-quatre mille cinq cent quarante-huit parts sociales,
- Monsieur **Raphaël Joël GARCIA RODRIGUEZ**, né le 25 août 1996 à ECHIROLLES (38)
Nu propriétaire de cent vingt-quatre mille cinq cent quarante-huit parts sociales,

Ont pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article 12 des statuts, relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'ARTICLE SIX - APPORTS des statuts, suite à la réalisation d'un apport en nature d'un bien immobilier réalisé par Monsieur Julian GARCIA RODRIGUEZ et Madame Georgette BRASOLIN, et d'un apport en nature d'un bien immobilier réalisé par Monsieur Julian GARCIA RODRIGUEZ,
- Prise d'acte de la modification subséquente de l'ARTICLE SEPT – CAPITAL SOCIAL,
- Modification de l'ARTICLE SEPT – CAPITAL SOCIAL des statuts, suite à une donation-partage,
- Pouvoirs à donner pour les formalités,

PREMIERE DECISION

Les associés,

Connaissance prise de l'acte authentique reçu le 6 février 2026, par Maître Elodie PHILIP notaire à SAINT MARTIN D'HERES (38) aux termes duquel :

RGR

CGR

JGR

SB

- Monsieur Julian GARCIA RODRIGUEZ et Madame Georgette BRASOLIN ont fait apport en nature de la pleine propriété d'un bien immobilier sis à 38320 EYBENS – 83 avenue Jean JAURES (bien immobilier consistant en un appartement et un garage), apport évalué à cent cinquante mille (150.000) €,
- Monsieur Julian GARCIA RODRIGUEZ a fait apport en nature à la société de la nue-propriété d'un bien immobilier sis à 38400 SAINT MARTIN D'HERES (38400) – 33 rue de Malfangeat (nue-propriété d'un bien immobilier consistant en un appartement, une cave et un emplacement de parking), apport évalué à quatre-vingt-dix-neuf mille (99.000) €,

Décident de modifier comme suit l'article 6 - APPORTS des statuts en y ajoutant, in fine, l'alinéa suivant :

« Aux termes d'un acte authentique reçu le 6 février 2026, par Maître Elodie PHILIP notaire à SAINT MARTIN D'HERES (38), il a été fait apport en nature à la société :

- *Par Monsieur Julian GARCIA RODRIGUEZ et Madame Georgette BRASOLIN de la pleine propriété d'un bien immobilier sis à 38320 EYBENS – 83 avenue Jean JAURES évalué à cent cinquante mille (150.000) €,*
- *Et par Monsieur Julian GARCIA RODRIGUEZ de la nue-propriété d'un bien immobilier sis à 38400 SAINT MARTIN D'HERES (38400) – 33 rue de Malfangeat évalué à quatre-vingt-dix-neuf mille (99.000) € »*

DEUXIEME DECISION

Les associés,

Prennent acte qu'aux termes de l'acte authentique ci-dessus mentionné, l'article 7 – CAPITAL SOCIAL des statuts a été modifié, et décide d'adopter la rédaction suivante à raison de ladite modification statuaire :

ARTICLE 7– CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de deux cent quarante-neuf mille cent (249.100) €. Il est divisé en deux cent quarante-neuf mille cent (249.100) parts sociales d'un (1) € chacune, numérotées de 1 à 249.100, toute de même catégorie, attribuées aux associés en représentation de leurs droits respectifs, à savoir :

- | | |
|---|---------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • A Monsieur Julian GARCIA RODRIGUEZ, à concurrence de cent soixante-quatorze mille cinquante parts, numérotées de 1 à 50, et de 101 à 174.100 | 174.050 parts |
| ci | |
| <ul style="list-style-type: none"> • A Madame Georgette Sylvia BRASOLIN épouse GARCIA RODRIGUEZ, à concurrence de soixante-quinze mille cinquante parts, numérotées de 51 à 100, et de 174.101 à 249.100 | 75.050 parts |
| ci | |

Soit au total : deux cent quarante-neuf mille cent parts, numérotées de 1 à 249.100,

RGR

CGR

JGR

SB

Il ne sera créé aucun titre de ces parts sociales et les droits de chaque associé résulteront seulement des présentes, des actes qui pourraient augmenter le capital social et des cessions qui seraient ultérieurement consenties.

TROISIEME DECISION

Les associés,

Après avoir pris connaissance de l'acte authentique reçu le 6 février 2026 par Maître Elodie PHILIP, notaire à SAINT MARTIN D'HERES (38) modifié le 19 mai 2026, portant donation à titre de donation-partage par Monsieur Julian GARCIA RODRIGUEZ et Madame Georgette Sylvia BRASOLIN épouse GARCIA RODRIGUEZ de la nue-propriété de deux cent quarante-neuf mille quatre-vingt-seize (249.096) parts sociales sur les deux cent quarante-neuf mille cent (249.100) parts sociales qu'ils détiennent dans le capital social de la société à leur deux fils Monsieur Christophe Gérald GARCIA RODRIGUEZ et à Monsieur Raphaël Joël GARCIA RODRIGUEZ, décident de modifier l'article 7 CAPITAL SOCIAL des statuts, comme suit :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de deux cent quarante-neuf mille cent (249.100) €. Il est divisé en deux cent quarante-neuf mille cent (249.100) parts sociales d'un (1) € chacune, numérotées de 1 à 249.100, toute de même catégorie, attribuées aux associés en représentation de leurs droits respectifs, à savoir :

	U	PP	NP
• A Monsieur Julian GARCIA RODRIGUEZ, à concurrence de la pleine propriété de deux parts, Numérotées 1 et 2,			
Ci		2	
Et usufruitier des cent soixante-quatorze mille quarante-huit parts numérotées de 3 à 50 et de 101 à 174.100,			
Ci	174.048		
• A Madame Georgette Sylvia BRASOLIN épouse GARCIA RODRIGUEZ, à concurrence de la pleine propriété de deux parts, numérotées 51 et 52			
		2	
Et usufruitière des soixante-quinze mille quarante-huit parts numérotées de 53 à 100 et de 174.101 à 249.100,			

RGR

CGR

JGR SB

Ci

75.048

- A Monsieur **Christophe GARCIA RODRIGUEZ**, à concurrence de la nue-propriété des cent vingt-quatre mille cinq cent quarante-huit parts numérotées de 3 à 50, de 101 à 87.076 de 53 à 100 et de 174.101 à 211.576,

Ci

124.548

- A Monsieur **Raphaël GARCIA RODRIGUEZ**, à concurrence de la nue-propriété des cent vingt-quatre mille cinq cent quarante-huit parts numérotées de 87.077 à 174.100 et de 211.577 à 249.100

ci

124.548

249.096

4

249.096

Soit au total : deux cent quarante-neuf mille cent parts, numérotées de 1 à 249.100,
ci

249.100 parts

Il ne sera créé aucun titre de ces parts sociales et les droits de chaque associé résulteront seulement des présentes, des actes qui pourraient augmenter le capital social et des cessions qui seraient ultérieurement consenties. »

QUATRIEME DECISION

Les associés,

Donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales qu'il appartiendra.

CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur Julian GARCIA RODRIGUEZ

Madame Georgette Sylvia BRASOLIN

Monsieur Christophe GARCIA RODRIGUEZ

Monsieur Raphaël GARCIA RODRIGUEZ

RGR

CGR